

**Centre social Mosaïque – Convention de partenariat  
entre la Ville de Dieppe et la Maison des Jeunes / Maison pour Tous**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE 7 FEVRIER DEUX MILLE TREIZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 30 janvier et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 3 ter à la question n° 5), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 bis et de la question n° 6 à la question n° 28), M. VERGER Daniel, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean-Claude.

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. FALAIZE Hugues à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. BREBION Bernard (de la question n°1 à la question n° 3 bis et de la question n° 6 à la question n° 28), M. VERGER Daniel à M. BEGOS Yves, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. LAPENA Christian

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que suite à la réalisation d'un diagnostic partagé et l'élaboration d'un projet de centre social avec les habitants et les acteurs professionnels du Val Druel, la Ville et la Maison des Jeunes – Maison pour Tous ont engagé, en 2010, un partenariat permettant la mise en œuvre du centre Mosaïque (Centre Social) dont le développement des actions répond aux besoins identifiés lors des travaux préalables. Ce projet a été soumis à l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe. Le centre Mosaïque a ouvert ses portes le 3 mai 2010 dans les locaux du pôle Camille Claudel.

Les enjeux initiaux étaient de dynamiser le quartier et de le revaloriser à l'échelle de la Ville et de l'agglomération au travers de trois axes validés par les principaux partenaires institutionnels dans le cadre du contrat de projet qui étaient ainsi formulés :

- travailler à une meilleure coordination des structures intervenant sur le territoire du Val Druel,
- développer le centre Mosaïque comme un espace de citoyenneté ouvert à tous,
- lutter contre les inégalités sociales et culturelles par le développement d'actions socio-culturelles et d'insertion sociale.

Depuis plus de 2 ans et demi, le centre Mosaïque œuvre dans le sens des objectifs définis dans le contrat de projet d'animation globale et du projet d'animation collective famille au développement de nombreuses activités telles que :

- des manifestations de quartier (Fête de quartier, week-end sport et nature, vide grenier, repas de quartier...),
- des actions en direction des adultes (ateliers socioculturels...),
- des actions en direction des familles (ateliers de partage parents/enfants, séjour, sorties...),
- des instances de consultation des habitants (Conseil de maison, Collectif Animation de quartier...),
- un travail de coordination des structures professionnelles intervenant sur le territoire...

Ces actions développées par le centre Mosaïque ont contribué à dynamiser le quartier. La Ville de Dieppe et l'Association souhaitent poursuivre le partenariat engagé. La convention ci-jointe définit leurs responsabilités dans la mise en œuvre du projet et les modalités de leur collaboration jusqu'à l'échéance du contrat conclu entre l'Association et la CAF de Dieppe, c'est à dire le 3 mai 2014, afin que celle-ci coïncide avec la durée du contrat de projet conclu entre l'association et la CAF de Seine Maritime. Elle précise également les objectifs à atteindre et les moyens qui seront attribués à l'Association par la Ville pour leur réalisation.

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 29 janvier 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat en annexe.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
---